Le Sud-Ouest
Montréal

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS (RCA10 22016) ET LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST (01-280) (dossier 1237680008)

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 13 novembre 2023, le premier projet de règlement indiqué ci-dessus et tiendra une assemblée publique de consultation le 29 novembre 2023, à compter de 18 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2e étage, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ce premier projet de règlement vise à régulariser des dispositions portant sur les usages conditionnels, clarifier certaines dispositions permettant de limiter les cas d'interprétation, corriger certaines anomalies dans les textes de règlements d'urbanisme, ajouter des normes portant notamment sur les usages « résidence de tourisme collaborative » , « résidence de tourisme commerciale » et « micro-centre de distribution » ainsi qu'à autoriser le nouvel usage « espace de travail collaboratif ».

Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et il vise :

1° pour les dispositions relatives à la modification de la classification des usages et des usages autorisés sur la rue Notre-Dame Ouest,
- les zones 0259 et 0308 et leurs zones contiguës, tel qu'illustré ci-dessous;

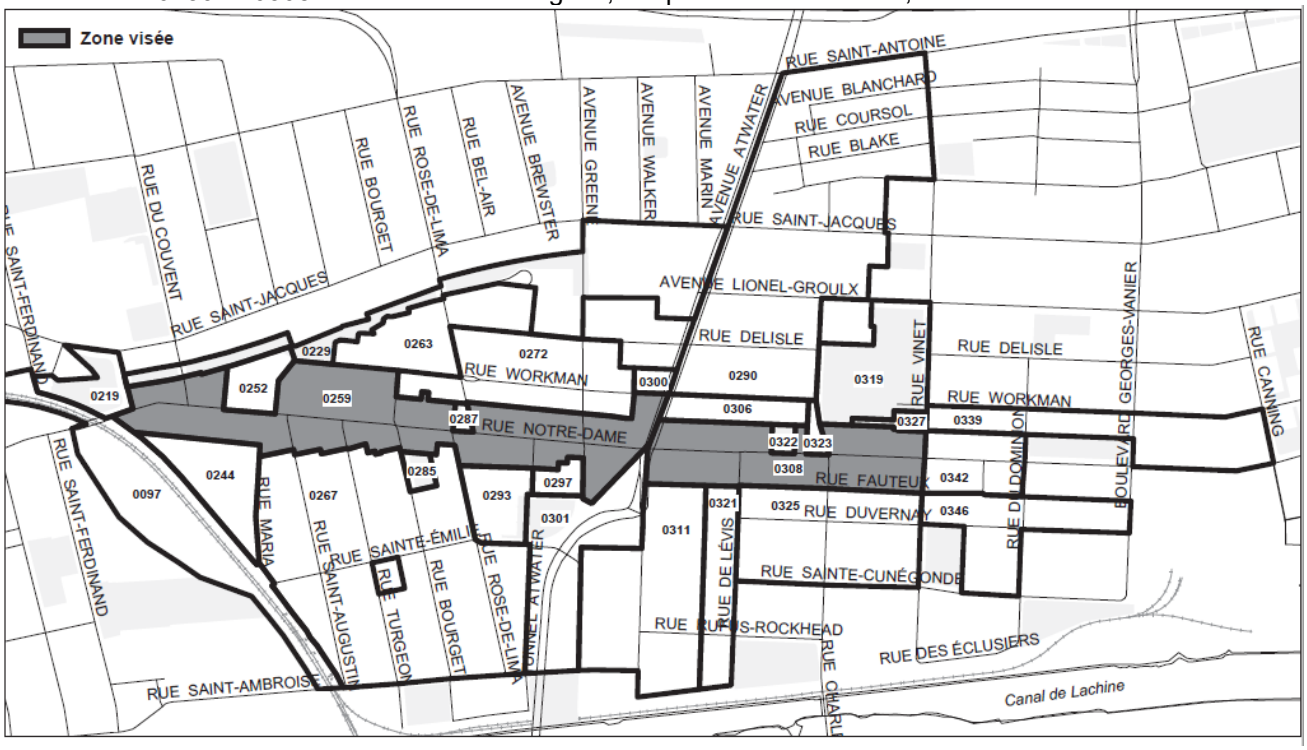

2° pour les dispositions relatives à la modification de la classification des usages et des usages autorisés sur les rues Peel, Wellington et du Square-Gallery,

- les zones 0547, 0549, 0551, 0552, 0553, 0554, 0555, 0582 et 0583 et leurs zones contiguës, tel qu'illustré ci-dessous;

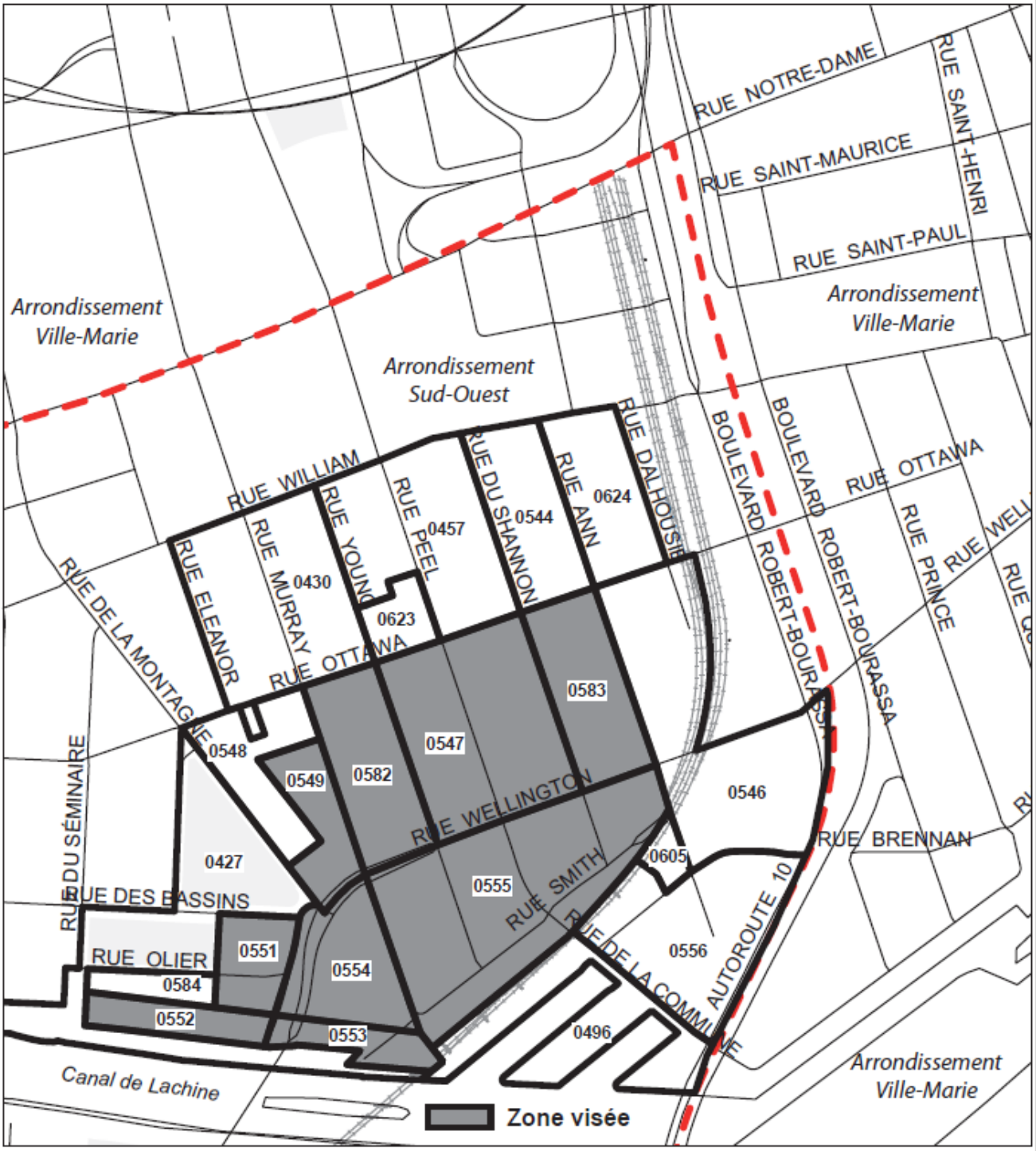

3° pour toutes les autres dispositions,

- l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Le Sud-Ouest
Montréal

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Le sommaire décisionnel est accessible sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse montreal.ca/articles/consultations-publiques .

Fait à Montréal, le 21 novembre 2023.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire